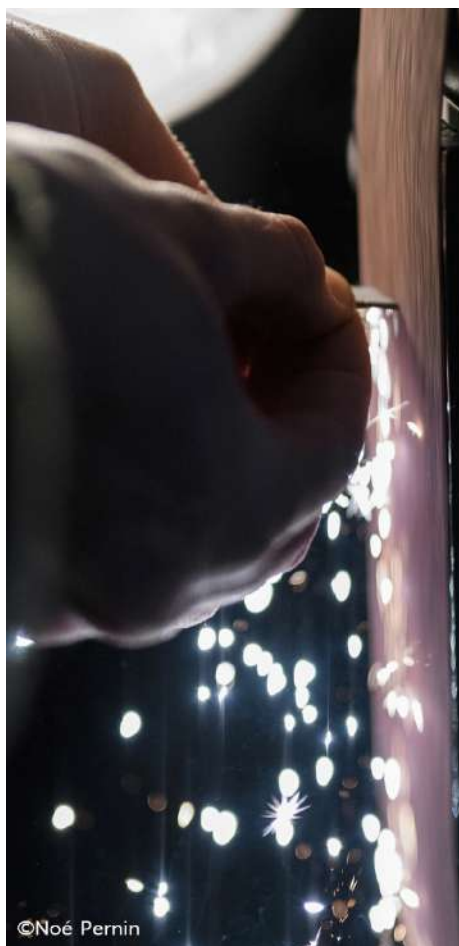


**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

LA PROPHOTO ÉCOLE DE PHOTOGRAPHIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RENTRÉE 2022



ÉCOLE • COLLÈGE • LYCÉE PROFESSIONNEL
Grandir ensemble
ENSEMBLE SCOLAIRE MARIE DE GALILÉE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES
LA PROVIDENCE

ENSEMBLE SCOLAIRE MARIE DE GALILÉE

Présentation



ÉCOLE SAINTE THÉRÈSE
ÉCOLE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
ÉCOLE SAINTE MARIE

COLLÈGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
COLLÈGE SAINTE MARIE

LYCÉE PROFESSIONNEL NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE
LYCÉE BEAU JARDIN

Le lycée professionnel fait partie d'un ensemble scolaire qui comprend l'école Ste-Thérèse à Raon-l'Étape, l'Institution Notre Dame de la Providence (école, collège et Lycée Professionnel), le Lycée Beau Jardin et l'Institution Ste-Marie (école et collège) à Saint-Dié-des-Vosges.

Historique

En 1784, le chanoine RAULIN, ami du Bienheureux Père Jean Martin Moÿe (fondateur de la congrégation des sœurs de la Providence) fonde une école à Saint-Dié, faubourg Saint-Martin qui compte 150 filles qui sera fermée à la Révolution Française.

Réouverture en 1817, Soeur Victoire dirige cette école pendant un demi-siècle et compte 130 élèves – construction d'un internat et de la chapelle actuelle.

En 2004, après 220 ans de présence, les Sœurs de la Providence, confient la tutelle à la Direction Diocésaine (sans tutelle, il ne peut pas y avoir d'établissement scolaire privé).

le 01 Janvier 2013, les établissements Diocésains du bassin de Saint-Dié (Ecole Sainte-Thérèse de Raon-L'étape, l'Institution Notre Dame de la Providence et le Lycée Beau-Jardin) fusionnent pour former l'ensemble scolaire du Val de Galilée.

Le 01 janvier 2018, les établissements de l'OGEC du Val de Galilée et l'institution Sainte Marie ont fusionné pour ne créer qu'un seul ensemble scolaire : Marie de Galilée.



Extrait de la série du projet d'éducation artistique et culturelle 2019/2020

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE

OBJECTIFS

Le Baccalauréat Professionnel Photographie permet d'acquérir une polyvalence et une maîtrise aussi bien dans les domaines techniques qu'artistiques.

PROFIL

Doté d'un bon niveau général, le candidat au bac professionnel doit être capable d'autonomie, de rigueur, de créativité. L'essentiel restant une passion affirmée pour la photographie.

IMMERSION

Pour découvrir la section, nous proposons aux candidats de participer à nos séances d'atelier. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les professeurs de photographie.

Tél de l'atelier photo : 03 29 56 96 66 ou contact par courriel ou par mail : contact@laprophoto.org



ÉTUDES

Durée : 3 ans

Les cours sont dispensés du lundi matin au vendredi après-midi.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, mathématiques, sciences, langue vivante (anglais), histoire/géographie, éducation physique et sportive.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Prise de vue et traitement photo, technologie photo, arts appliqués et histoire de l'art et de la photographie, chef d'oeuvres, gestion-économie, prévention-santé-environnement, co-intervention.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

22 semaines de PFMP sur trois ans, les dates et les partenaires sont renseignés sur le site de la section : www.laprophoto.org dans l'onglet "L'Ecole / partenaires".

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL

C'est un projet qui peut venir se greffer au cours de l'année scolaire dans une des classes du lycée et qui est piloté par un intervenant (photographe, plasticien...). Cet échange très intéressant et vraiment enrichissant se poursuit souvent par des expositions.



SORTIES PÉDAGOGIQUES

En fonction de l'actualité nous organisons des sorties pédagogiques (musées, expositions, Salon de la photographie de Paris, Festival de Géographie, ...)

DÉBOUCHÉS

Avec l'obtention du Baccalauréat Professionnel, vous pouvez postuler dans différents domaines comme l'assistant photographe en prise de vue, en laboratoire, en retouche numérique ou en commerce spécialisé en photographie.

Il est également possible de créer sa propre entreprise.

Une poursuite d'étude est envisageable (BTS, BUT, DNMADE, Beaux-Arts, Écoles privées etc.)



L'Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.



PROCÉDURES D'INSCRIPTION

Les candidats à une inscription en Baccalauréat Professionnel R.P.I.P. constituent un dossier de candidature qui doit parvenir au secrétariat du Lycée Professionnel :



Lycée Professionnel Notre Dame de la Providence
14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE DES VOSGES

pour le 20 mai 2022 au plus tard

(Au-delà de cette date, les candidatures sont placées en liste d'attente).

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

DOSSIER D'INSCRIPTION

PIÈCES À FOURNIR

- Photocopies des bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre de l'année en cours.
- Fiche de renseignements (ci-joint).
- Une lettre de motivation dans laquelle le candidat exprime son projet de formation.
- Un « book » photo (présentation, thème et support de votre choix (pas de clé USB si possible))
- Tout document (attestation de stage, participation à un concours photo...) attestant de l'intérêt pour cette formation.
- Une enveloppe petit format timbrée au tarif en vigueur à l'adresse du candidat.
- Une enveloppe suffisamment grande pour y glisser votre book (en cas de refus), timbrée en fonction du poids de celui-ci et à l'adresse du candidat.

Sélection des dossiers

Le Lycée Professionnel ne dispose que de 20 places. Une sélection est effectuée à partir des dossiers.

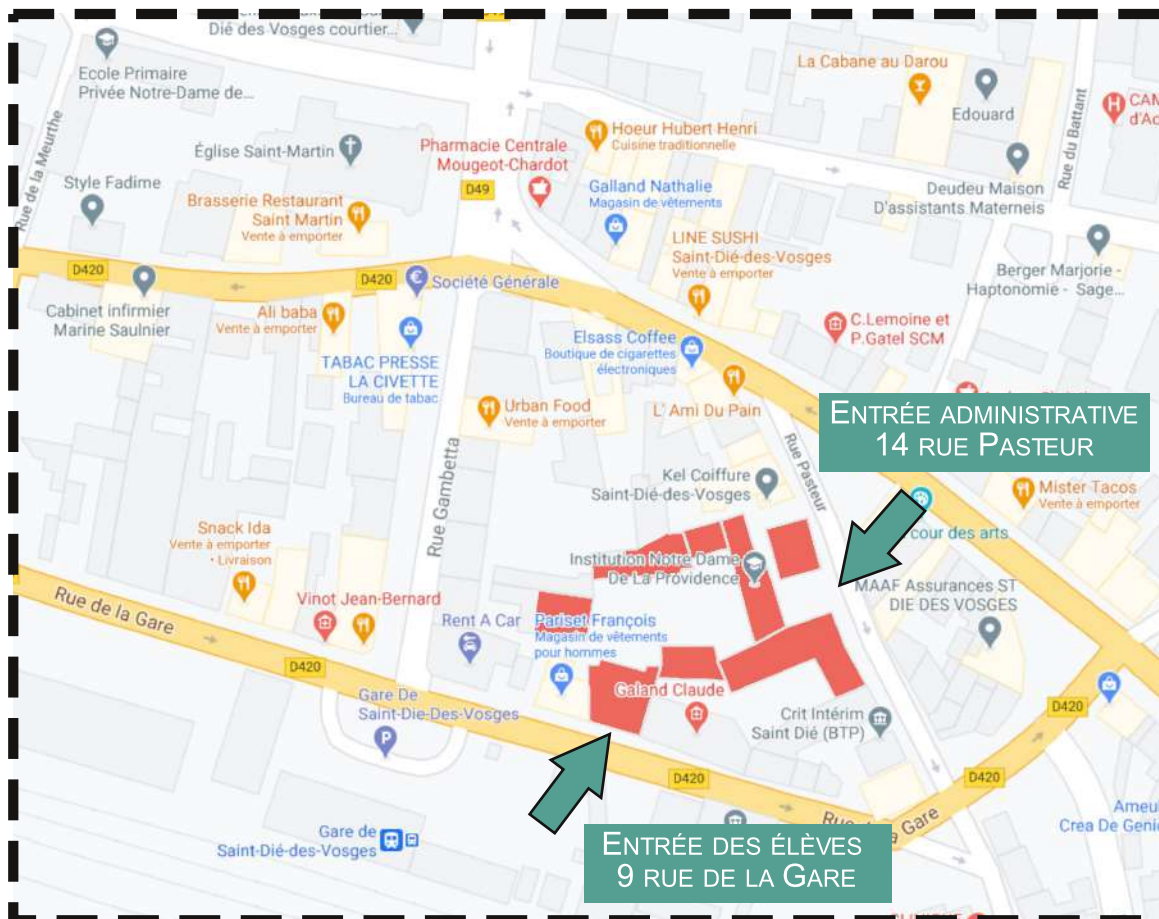
Une liste d'attente est donc constituée au-delà des 20 candidatures retenues. Un numéro d'ordre est alors attribué. Certains dossiers peuvent être refusés, ils sont alors retournés aux candidats.

Les élèves retenus, en liste d'attente ou refusés seront informés par courrier entre le **7 et le 10 juin 2022**.

Confirmation de l'inscription définitive

Les élèves dont la candidature est retenue **doivent confirmer leur inscription dès réception du courrier et au plus tard le 27 Juin 2022.**

Au-delà de cette date la place sera déclarée vacante. Ainsi les candidats qui auront été mis en liste d'attente, peuvent être contactés.



Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire OGEC Marie de Galilée

Valérie COLUS - e-mail : prodie2@scolalor.net

Directeur du Collège Notre Dame de la Providence et adjoint au chef d'établissement

Denis COLIN - e-mail : denis.colin@ac-nancy-metz.fr

Directrice de l'Ecole Notre Dame de la Providence

Stéphanie MULLER - e-mail : prodie1@scolalor.net

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier : 14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail : ce.0880100f@ac-nancy-metz.fr

par téléphone : Accueil 03 29 56 17 77
Vie Scolaire 03 29 56 96 63
Secrétariat 03 29 56 96 58
Economat 03 29 56 96 57
Ecole 03 29 56 62 41

Site Internet :

www.institution-la-providence.fr

Page Facebook :

LaProvidence-StDie





Institution Notre Dame de la Providence
 OGEC Marie de Galilée
 14 rue pasteur 88100 SAINT-DIE
 Tél : 03 29 56 17 77 Fax : 03 29 55 33 64
 e-mail : contactprovidence88@gmail.com
 site : www.institution-la-providence.fr

Cadre réservé à l'administration	
Date d'entrée	/ /
Date de saisie	/ /
FA	
Frais d'inscription	<input type="checkbox"/> par :
Mode paiement	

RENSEIGNEMENTS LYCEE

ELEVE	Nom :	<u>Filière demandée :</u> <input type="checkbox"/> BAC PRO Photographie <input type="checkbox"/> BAC PRO Production Graphique <u>Régime :</u> <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
	Prénoms :	
	Sexe : <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	
	Né(e) le : / / Portable : / / / /	
	A : (indiquer le nom et n° du département)	
	Etablissement d'origine :	
Classe d'origine :		

COORDONNEES	<u>RESPONSABLE 1 (R1) : PERE* / MERE* / AUTRE* :</u> (*rayer la mention inutile)	
	Nom et Prénom : (en capitales d'imprimerie)	
	Tél portable : / / / /	Tél professionnel : / / / /
	e-mail personnel :	
	e-mail professionnel :	
	Profession :	
	Adresse :	
	Téléphone du domicile : / / / /	
	<u>SITUATION DES PARENTS :</u> <input type="checkbox"/> Mariés <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> Pacsé(s) <input type="checkbox"/> Divorcés <input type="checkbox"/> Séparés <input type="checkbox"/> Veuf(ve)	
	<u>RESPONSABLE 2 (R2) : PERE* / MERE* / AUTRE* :</u> (*rayer la mention inutile)	
Nom et Prénom : (en capitales d'imprimerie)		
Tél portable : / / / /	Tél professionnel : / / / /	
e-mail personnel :		
e-mail professionnel :		
Profession :		
Adresse (si différente du R1) :		
Téléphone du domicile : / / / /		

REGLEMENT

Vous partagez les frais de scolarité. Merci de préciser le pourcentage pris en charge de chaque responsable :

.....% à charge du R1 % à charge du R2

.....% à charge d'un autre payeur :

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

.....

Vous ne partagez pas les frais de scolarité (100% à charge du R1 et du R2 vivant à la même adresse)

Mode de règlement (si vous partagez les frais, merci de préciser le choix de chaque responsable) :

Le règlement est à effectuer :

Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'octobre à juillet (le 10 du mois).

(merci de joindre un **RIB** à ce document ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-joint, dûment complétée et signée)

- A défaut : Soit en espèces au bureau de la comptabilité,

Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),

Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

CURSUS SCOLAIRE

Années scolaires <i>(ex : 2021/2022)</i>	Classes	Noms des établissements fréquentés depuis la 6^{ème}	Diplômes obtenus

Utilisation des transports scolaires :

OUI (merci de consulter la fiche « Transport » jointe)

NON

PIECES À FOURNIR

- Une photocopie du livret de famille (pages parents et enfants).
- Photocopie des vaccinations sur le carnet de santé.
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement, délivré par l'établissement.
- Les trois derniers bulletins trimestriels.
- Le montant du droit d'inscription : 40 € à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes (100€ pour les externes ou 150€ pour les demi-pensionnaires 300€ pour les internes)
- Une attestation d'assurance accident corporel et responsabilité civile (à nous transmettre à la rentrée).

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des déclarations portées sur le présent dossier.

Fait à _____

Le _____

SIGNATURES

Responsable légal

Elève



Conditions financières

Année 2022/2023

Régime : Externe

Ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE

Contribution Familiale :

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, un **tarif différencié** sur **le LP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** sera appliqué **en fonction du quotient familial de référence** de chaque famille : 3 tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Contribution mensuelle	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 9 750 €	100 % de la contribution de base	59,50 €
Compris entre 7 750 € et 9 750 €	90 % de la contribution de base	53 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	80 % de la contribution de base	47,50 €

*Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, merci de nous fournir **votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**.*

Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques (*la progression estimée de ces coûts est de 25 % sur 3 ans*),
- Les frais d'affranchissement.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 10% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 15% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILÉE, remise de 20% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription 100 euros d'arrhes qui seront déduits du montant de la facture.

Frais annexes :

<u>Coût du matériel pédagogique et les sorties spécifiques à la formation :</u>	900 €
<u>Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) :</u>	17,50 €
Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.	
<u>Association sportive</u>	18,00 € (facultatif)

Repas occasionnels :

L'élève externe amené à prendre occasionnellement des repas devra se munir de tickets délivrés au secrétariat.

Prix unitaire : **6,50 euros**

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2022.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET.

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante.

L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.



Conditions financières

Année 2022/2023

Ensemble scolaire MARIE DE GALILEE

Régime : Demi-pensionnaire

Contribution Familiale :

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, un **tarif différencié** sur **le LP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** sera appliqué **en fonction du quotient familial de référence** de chaque famille : 3 tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Contribution mensuelle	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 9 750 €	100 % de la contribution de base	59,50 €
Compris entre 7 750 € et 9 750 €	90 % de la contribution de base	53 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	80 % de la contribution de base	47,50 €

*Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, merci de nous fournir **votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**.*

Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques (*La progression estimée de ces coûts est de 25 % sur 3 ans*),
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 10% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 15% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

DEMI-PENSION :

	Par mois
4 jours	90 €
5 jours	112,5 €

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription 150 euros d'arrhes qui seront déduits du montant de la facture.

Toute inscription au restaurant scolaire est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 déc. ou 10 mars.

Frais annexes :

<u>Coût du matériel pédagogique et les sorties spécifiques à la formation :</u>	900 €
<u>Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) :</u>	17,50 €
Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.	
<u>Association sportive</u>	18,00 € (facultatif)

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2022.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la restauration est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros par jour). Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC Marie de Galilée en précisant les journées d'absence.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).
- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.



Ensemble scolaire MARIE DE GALILEE

Conditions financières

Année 2022/2023

Régime : Interne

Contribution Familiale :

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022, un **tarif différencié** sur **le LP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** sera appliqué **en fonction du quotient familial de référence** de chaque famille : 3 tranches existent, comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Contribution mensuelle	Montant mensuel
Supérieur ou égal à 9 750 €	100 % de la contribution de base	59,50 €
Compris entre 7 750 € et 9 750 €	90 % de la contribution de base	53 €
Inférieur ou égal à 7 750 €	80 % de la contribution de base	47,50 €

*Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, merci de nous fournir **votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**.*

Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques (*La progression estimée de ces coûts est de 25 % sur 3 ans*),
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 10% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 15% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 4^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

INTERNAT :

360 € par mois sur 10 mois.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription 300 euros d'arrhes qui seront déduits du montant de la facture.

Toute inscription à l'internat est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 déc. ou 10 mars.

Frais annexes :

<u>Coût du matériel pédagogique et les sorties spécifiques à la formation :</u>	900 €
<u>Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) :</u>	17,50 €
Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.	
<u>Association sportive</u>	18,00 € (facultatif)

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2022.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 10 euros par jour ouvrés). Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC Marie de Galilée en précisant les journées d'absence.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat

MANDAT-

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE**.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) :

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

IBAN

BIC

A

Signature :

Créancier

INSTITUTION NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE

14 Rue pasteur

88100 ST DIE DES VOSGES

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété



Transport scolaire



Les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée de septembre 2022 sont ouvertes
à partir du 1^{er} juin 2022.

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes.

Connectez-vous à : fluo.eu



Scolaires

Cliquez sur « Scolaires »

Sélectionnez le département de votre choix

Cliquez le lien « Retrouvez toute l'information du transport scolaire de votre réseau : Transport scolaire de Fluo Grand Est ... »

- **VOSGES – MOSELLE – MEURTHE ET MOSELLE – MEUSE - MARNE**

Cliquez sur le cadre vert (dans la colonne de droite) « S'inscrire aux transports scolaires »

S'inscrire au transport scolaire

- **BAS-RHIN – HAUT-RHIN**

Si vous souhaitez sélectionner un autre réseau : [cliquez ici](#).

Pour toutes informations complémentaires concernant le **transport scolaire**, vous pouvez contacter le **Service Transports** de la Maison de la Région - Mulhouse :

→ par téléphone au 03 89 36 66 70
→ par email à transports68@grandest.fr

- ▼ Présentation du transport scolaire
- ▼ Mon enfant va prendre le car
- ▼ Mon enfant va prendre le train
- ▼ En cas d'absence de transport scolaire
- ▼ Votre enfant est scolarisé au lycée franco-allemand de Fribourg
- ▼ Règlements
- ▼ Aide en ligne

VOIR TOUS LES RÉSEAUX DU 68 - HAUT-RHIN

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.

- **JURA - HAUTE SAONE - DOUBS**

Connectez-vous au site <https://www.bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport>

ou

Contactez le service des transports de Bourgogne Franche Comté par téléphone au 03 63 64 21 60

ou

Envoyer une demande par mail à transports39@bourgognefranche-comte.fr pour tous renseignements.